

2011/3860 - Lancement d'une recherche portant sur l'étude et l'évaluation de l'efficacité, des effets et pratiques de la vidéo protection à Lyon (1999-2010) dans le cadre du dispositif CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) - Création d'un poste de contractuel pour une durée de 3 ans. (Direction Sécurité Prévention) (BMO du 12/09/2011, p. 1879)

Rapporteur : M. BOLLIET Dominique

M. BOLLIET Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous proposez d'apporter le soutien de la Ville à un travail de recherche scientifique sur la vidéo protection. Pourquoi pas ? La Ville de Lyon a une longue expérience dans ce domaine. Avec ses 180 caméras, elle est un terrain d'étude scientifique idéal.

Nous pensons que la vidéo protection a son utilité, tant en termes de prévention que d'élucidation. L'arrestation, début septembre, d'un délinquant sexuel retrouvé grâce aux caméras de vidéo protection de la Ville, vient de le prouver une fois de plus. Malgré cette efficacité avérée, le sujet reste amplement débattu à tous les niveaux.

1°/- Débattu au niveau de la politique nationale d'abord, avec l'impulsion que donne l'Etat en faveur du déploiement de la vidéo protection. Le Ministère de l'Intérieur, dans un rapport datant de juillet 2009, démontrait l'efficacité préventive, dissuasive et répressive de la vidéo sécurité. Pourtant des chercheurs ont contesté la plupart des affirmations de ce rapport.

2°/- Débattu ensuite au niveau des partis politiques et en l'occurrence au niveau du PS où existe une fracture idéologique sur la vidéo protection. Deux postures inconciliables s'opposent :

- Celle qui voit dans la vidéo protection une menace pour les libertés publiques, défendue notamment par Mme le Maire de Lille qui est aujourd'hui une de vos candidates. Elle oppose un refus catégorique à la vidéo sécurité, sans autre forme de discussion ou tentative d'expérimentation.

- Celle qui considère que la vidéo protection est un outil utile de prévention, comme vous Monsieur le Maire. Vous n'avez pas hésité à vanter dans une revue socialiste le modèle lyonnais en matière de sécurité avec ses caméras. La revue concernée c'est « Après demain » d'octobre 2010.

3°/- Débattu enfin au niveau local, plus particulièrement au niveau de la Ville de Lyon, puisqu'au sein même de votre majorité « un front anti vidéo protection » qui regroupe le GAEC, les Verts et le Parti Communiste, critique la vidéo sécurité.

Dans ces conditions, nous souhaitons avoir quelques garanties au sujet de ce travail de recherche scientifique.

D'une part, le collège d'éthique n'a pas été mentionné. A-t-il été associé à cette initiative ? Ce serait bien la moindre des choses.

D'autre part, nous pensons que ce travail de recherche doit traiter de manière impartiale de la question de l'efficacité de la vidéo protection. Ses conclusions devront permettre d'améliorer encore davantage la politique de prévention au service des Lyonnais.

Elles ne devront pas servir de faire valoir aux yeux de vos amis politiques pour revendiquer une quelconque expertise dans ce domaine.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous apporter ces garanties ? Il en va du respect vis-à-vis des centres de recherche universitaire qui vont contribuer à ce travail et des Lyonnais qui participent au financement de la vidéo protection.

Je vous remercie.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'interviens au nom des Groupes Communiste et Intervention Citoyenne, GAEC et Europe Ecologie Les Verts, intervention commune même si certains d'entre nous, en particulier au Groupe Europe Ecologie Les Verts sont opposés à la vidéo protection elle-même, mais intervention commune car nous partageons un certain nombre de préconisations depuis de nombreuses années pour que la vidéo protection des espaces publics soit encadrée par :

1- la mise en place d'un collège et d'une charte d'éthique : ils sont déjà en place,

2- l'évaluation de son efficacité tant en matière de sécurité que de respect des libertés individuelles.

Et vous allez voir, Monsieur Royer, que les choses sont un peu plus complexes et nuancées que vous le laissez entendre dans votre intervention.

Cette évaluation est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe en France aucune étude sérieuse et approfondie sur l'impact de la vidéo protection et nombreuses municipalités restent très opaques et très floues sur cette question qui, pourtant, touche les droits des personnes.

Il importe également de rappeler que rien ne prouve encore qu'il existe un lien entre l'installation des systèmes de vidéo protection et la baisse de la délinquance. Ce flou va de pair avec l'absence d'objectifs précis et d'évaluation permanente, dont la prise en compte de la problématique locale et des mesures de prévention. Tout cela doit nous

inciter à une certaine prudence et à nous appuyer sur la combinaison des moyens de prévention et de sécurité.

Le lancement d'une évaluation universitaire à Lyon était officiellement annoncé au Conseil municipal du 4 mai 2009, mais sa concrétisation a pris du temps tout en nous permettant d'affiner nos besoins en la matière.

Ainsi, au Conseil municipal du 21 juin 2010, réagissant sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la sécurité, nous avons dû réitérer notre demande et souligner la nécessité d'une telle évaluation non seulement pour mesurer l'impact spécifique de la vidéo protection sur l'évolution objective de la délinquance, mais aussi l'impact plus qualitatif de la vidéo protection sur la perception subjective de l'insécurité et le respect des libertés individuelles, demande d'ailleurs affirmée dans ce même rapport de la Chambre Régional des Comptes.

La délibération qui nous est présentée était donc attendue. Elle concrétise le lancement d'une recherche portant sur l'étude et l'évaluation de l'efficacité, des effets et pratiques de la vidéo protection sous forme d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), création d'un poste de contractuel pour une durée de trois ans, avec un comité scientifique et un comité de suivi.

C'est donc l'aboutissement de nos demandes répétées d'évaluation et bien évidemment, nos groupes ne peuvent qu'y être favorables. J'indique également que comme pour tout travail scientifique, nous en attendons des résultats objectifs, indépendants et dépourvus de toute orientation idéologique.

Je conclurai en exprimant notre satisfaction que notre Ville prenne les devants, qu'elle innove une nouvelle fois en termes de méthodes et pratiques gestionnaires de la vidéo protection.

M. TOURAINÉ Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit effectivement de continuer à faire évoluer de façon très raisonnable la vidéo surveillance. Dans la phase initiale de mise en route, Lyon a opéré peut-être différemment de certaines autres villes. Certaines ont voulu le faire de façon précipitée, ont parfois envisagé d'utiliser cet outil comme un moyen de substitution à des policiers. A Lyon, cela a été une autre démarche, progressive, raisonnée, avec un temps de latence entre le projet et la réalisation permettant d'étudier précisément les modalités d'installation de ces caméras et de donner les meilleures chances d'efficacité et de bonne acceptation par les habitants.

Actuellement, il n'y a pas, Monsieur Royer, 180 mais 238 caméras implantées dans les espaces publics de Lyon. Ceci a été fait avec un immense souci de respect des libertés, plus qu'aucune autre ville

française, puisque le collège d'éthique que nous avons créé, le premier imaginé en France, jusqu'ici n'a jamais enregistré de plaintes. Par ailleurs, le souci de l'efficacité, c'est-à-dire que nos investissements significatifs aboutissent à quelque chose, a évidemment guidé cette évolution progressive.

Aujourd'hui, nous ajoutons une nouvelle attitude d'esprit qui est très scientifique, très rigoureuse, toujours empreinte de modestie mais avec une recherche d'efficacité, non pas seulement sur l'effet préventif de faits délictueux, mais surtout sur la totalité des impacts que peut avoir la vidéo surveillance sur l'ensemble des acteurs présents sur le terrain. Pour l'instant, on sait très bien qu'il y a des efficacités non discutables, et la presse s'en est fait l'écho. Ce sont tous les exemples multiples rapportés d'aide à l'élucidation de meurtres, d'actes de violence, de viols, de vols, de dégradations, d'incendies volontaires, de trafics divers, son apport dans des secours rapides à des victimes de violence ou d'accident, mais aussi son aide à la gestion urbaine de proximité. Donc, dans l'élucidation des faits, ainsi que dans la rapidité des secours apportés aux victimes, on a une efficacité qui n'est pas douteuse.

Il reste à savoir quels sont les impacts sur l'ensemble des personnels : que ce soit les riverains, les services comme les pompiers, les policiers, mais également l'impact sur le tourisme, notamment le tourisme d'affaire dont on sait que l'attractivité est beaucoup plus grande dans les quartiers qui font l'objet d'une vidéo protection.

Je crois qu'il y a de quoi rassurer M. Royer, par le fait que non seulement le collège d'éthique a été associé à cela, mais aussi par le fait que M. Chabanol, son président, était l'une des personnes demanderesse, ainsi d'ailleurs que de nombreux conseillers municipaux. Plusieurs autres membres du collège d'éthique et M. Chabanol vont bien sûr suivre l'évolution de ce dossier. Nous aurons ainsi, par un travail en partenariat entre la Ville de Lyon, les Universités Lyon 3, Lyon 2, le CNRS, l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, un travail de trois ans, très scientifique qui nous apportera des réponses beaucoup plus fines que tout ce qui est pour l'instant disponible et qui surtout nous permettra de développer demain, la vidéo surveillance avec des données non pas subjectives, mais très objectives, très réelles, très pragmatiques, nous permettant d'installer des caméras dans les quartiers opportuns.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Maire, le sens de ce travail qui je crois méritera bien les efforts conjoints des universitaires et de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)